

001

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le lundi 15 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Drouin, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
4. Adoption des comptes du mois de décembre 2017
5. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
6. Reconduction de l'entente relative à l'offre de service de Société de comptables agréés professionnels Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.
7. Service de garde lors des journées pédagogiques: transport entre Saint-Pierre et Saint-Jacques-de-Leeds
8. Déneigement de la route Vachon et du Chemin du Radar par René Gagné : 350 \$
9. Adoption du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation
10. Demande de l'Office municipale d'habitation relative à une demande de dérogation temporaire aux exigences du règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.
11. Présentation d'un projet au programme d'Emploi d'été Canada 2018
12. Formation du directeur général sur le PL 122
13. Résolution autorisant l'achat de timbres pour l'envoi des comptes de taxes municipales (800\$)
14. Adoption du budget de l'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2018
15. Résolution concernant les heures minimales payées aux pompiers volontaires
16. Engagement du Directeur du service incendie, assistants et garde-feu pour 2018
17. CPTAQ- Demande d'autorisation par Hervé Lessard
18. Demande de contribution financière du Carrefour jeunesse-emploi de Frontenac.
19. Budget 2018
20. Correspondance de la mairesse
21. Comité des élus
22. Période de questions
23. Affaires nouvelles
24. Levée de l'assemblée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-001

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Attendu que tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 2017 au moins 48 heures avant la tenue de la présente.

2018-01-002

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'accepter les procès-verbaux des séances régulières du 4 décembre 2017. Adopté

4. ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures;

ATTENDU QU'un montant de 63 227,95 \$ est déboursé à même le fonds général;

2018-01-003

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 décembre 2017 inclusivement, pour un montant de 63 227,95 \$. Adopté

5. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums*, tous les élus(es) ont déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier, leur déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétés.

6. RECONDUCTION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'OFFRE DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS BLANCHETTE VACHON S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite renouveler son entente avec la Société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.;

2018-01-004

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de reconduire pour l'année 2018, l'entente relative à l'offre de service de la Société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.. Adopté

7. SERVICE DE GARDE LORS DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES: TRANSPORT ENTRE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON ET SAINT-JACQUES-DE-LEEDS

MM Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré se retirent des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE les intervenantes du service de garde proposent d'offrir le service lors de la journée pédagogique du 26 janvier 2018;

ATTENDU QUE la contribution demandée à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton vise à assumer les frais de transport des enfants entre Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Jacques-de-Leeds, en début et en fin de journée;

ATTENDU QU' aucune rémunération n'a à être versée par la Municipalité dans le cadre de cette initiative;

ATTENDU QUE les parents pourront participer sur une base volontaire à cette offre de service;

2018-01-005

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'allouer un montant de 115 \$ taxes en sus, pour défrayer le coût de transport tel que décrit, et qu'un minimum de dix enfants devront s'inscrire à cette initiative. Adopté

8. DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE VACHON ET DU CHEMIN DU RADAR PAR RENÉ GAGNÉ

ATTENDU QUE la municipalité offre à forfait le déneigement de certaines artères de la municipalité;

ATTENDU QU' une offre de services fut présentée par M. René Gagné pour le déneigement d'une partie de la Route Vachon et le Chemin du Radar au cours de l'hiver 2017-2018;

2018-01-006

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de M. René Gagné au montant de 350 \$ pour le déneigement d'une partie de la Route Vachon et du Chemin du Radar pour la saison hivernale 2017-2018. Adopté

9. ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

ATTENDU QUE la Municipalité doit approuver les prévisions budgétaires de l'OMH;

ATTENDU QUE l'OMH a présenté son budget pour l'année 2018 et que la contribution municipale visant à combler 10% du déficit de l'OMH s'élève à 2 178 \$;

2018-01-007

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'approuver le budget de l'OMH pour l'exercice 2018, et d'octroyer une contribution au montant de 2 178 \$. Adopté

10. DEMANDE DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION TEMPORAIRE AUX EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

ATTENDU QUE le taux d'inoccupation élevé des unités de logement de l'OMH (à savoir 6 unités vacantes sur 13) ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de l'OMH a demandé à la Municipalité d'adresser une lettre conjointe (OMH-Municipalité) à la Société d'habitation du Québec (SHQ) visant à autoriser la location de deux (2) unités de logement de l'OMH, en permettant une dérogation des exigences du règlement sur l'attribution des logements à loyer modique

ATTENDU QUE cette mesure permettrait à favoriser la location de deux unités et ainsi réduire le déficit engendré par l'inoccupation des unités de logement de l'OMH;

2018-01-008

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement qu'une lettre conjointe OMH et Municipalité soit adressée à la SHQ afin de demander la dérogation telle que précédemment décrite. Adopté

11. PRÉSENTATION D'UN PROJET AU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2018

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2018* afin d'embaucher des étudiants;

ATTENDU QUE deux moniteurs, monitrices doivent être engagés afin de superviser et d'accompagner les jeunes qui participent aux activités du terrain de jeux municipal pendant la période d'été 2018;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada participe activement, par l'octroi d'une aide financière, à l'embauche d'étudiants en saison estivale;

ATTENDU QUE M. Alain Paré, directeur général, est désigné pour agir au nom de la Municipalité et autorisé à signer tous les documents nécessaires à la présentation de la demande dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2018*;

2018-01-009

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de présenter une demande d'aide financière au programme *Emplois d'été Canada 2018* pour l'embauche de deux étudiantes ou étudiants pour les activités du terrain de jeu de la Municipalité pour l'été 2018. Adopté

12. FORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE PROJET DE LOI 122 (PL 122)

ATTENDU QUE le PL 122 est entrée en vigueur le 1er janvier 2017;

ATTENDU QUE la Loi vise à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE le PL 122 apporte des modifications substantielles à la Loi précédente;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une formation de deux jours à ses membres sur le PL 122 au coût de 614 \$ taxes en sus;

2018-01-010

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que le directeur général soit autorisé à participer à ladite formation offerte à Québec et que la municipalité assume les coûts reliés à l'inscription et aux déplacements. Adopté

13. RÉOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE TIMBRES POUR L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES (800\$)

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'achat de timbres au montant de 800 \$ afin de procéder à l'envoi des comptes de taxes 2018;

2018-01-011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser la somme 800 \$ pour l'achat de timbres. Adopté

14. ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2018

MM Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré se retirent des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE lors d'une rencontre du 5 décembre 2017, le budget de l'*ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2018* a été présenté aux maires, aux directions générales et aux responsables des services d'incendie des municipalités de Kinnear's Mills, Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE lors de la rencontre, les représentants des trois municipalités concernées se sont prononcés favorablement sur le budget proposé de l'*ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2018*;

2018-01-012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'adopter le budget de l'*ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2018* au montant total de 215 038 \$, que les quotes-parts respectives des trois municipalités concernées soient appliquées, et que des frais d'administration de 2 % soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds en fonction des quotes-parts. Adopté

15. RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION MINIMALE PAYÉE AUX POMPIERS VOLONTAIRES LORS D'UN DÉPLACEMENT À LA CASERNE SUITE À UN APPEL

MM Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré se retirent des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE les pompiers volontaires sont appelés à intervenir à tout moment, qu'ils doivent parfois s'absenter de leur travail afin de répondre aux appels, et que ces absences occasionnent des pertes de salaires rendant ainsi difficile le recrutement de volontaires;

2018-01-013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, qu'en tout temps, trois (3) heures minimales soient rémunérées à chaque pompier volontaire qui se rend à la caserne suite à un appel. Adopté

16. ENGAGEMENT DU DIRECTEUR ET DE L'ASSISTANT DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE, DES ASSISTANTS ET GARDE-FEU POUR L'ANNÉE 2018

MM Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré se retirent des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton, doivent confirmer

l'engagement, les salaires¹ et les frais de déplacement des divers responsables des services incendie.

2018-01-014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement,

QUE M. Roger Gosselin soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2018 au salaire de base fixé par le conseil municipal;

QUE M. Germain Payeur soit engagé à titre d'assistant du directeur, au salaire de base fixé par le conseil municipal;

QUE M. Yvon Payeur soit engagé à titre d'assistant, secteur Saint-Pierre-de-Broughton, au salaire de base fixé par le conseil municipal;

QUE MM. Jean Bolduc et Dominic Boulet soient engagés à titre d'officiers au salaire de base fixé par le conseil municipal;

QUE MM. Éloi Mercier (aide aux pratiques) et Daniel Nadeau (aide au DSI) soient engagés au salaire de base fixé par le conseil municipal;

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie et de ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autres que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire horaire fixé par le conseil municipal;

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.45 \$/Km.

17. RÉOLUTION VISANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR L'ALIÉNATION PAR HERVÉ LESSARD EN FAVEUR DE ROBERTO VACHON DU LOT 4 448 801, ET DE CONSERVER LA PROPRIÉTÉ DU LOT 5 104 846 DU CADASTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de la demande d'aliénation présentée à la CPTAQ par Hervé Lessard en faveur de Roberto Vachon, du lot 4 448 801, et de la demande de Hervé Lessard de conserver le lot 5 104 846 du cadastre de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE Hervé Lessard a été informé par la Municipalité de l'impossibilité de construction future sur le terrain de 8,633 hectares situé sur le lot 5 104 846, dont il demeurera propriétaire, en raison du nombre insuffisant d'hectares;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée ne constitue aucune dérogation aux règlements de zonage de la Municipalité;

2018-01-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la Municipalité accorde son approbation et recommande à la CPTAQ l'acceptation de la demande d'autorisation qui lui est adressée.

¹ En raison de la nature confidentielle des informations, les salaires horaires et de base des employés sont répertoriés dans un document spécifique des municipalités concernées.

18. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE FRONTENAC

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi de Frontenac a pour mandat d'attirer des diplômés de 18 à 35 ans, et de faciliter leurs démarches d'établissement dans la région de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi de Frontenac a présenté une demande de contribution financière de 89,90\$ afin de supporter ses actions;

2018-01-016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette Drouin et résolu unanimement, d'accorder une contribution financière de 89.90\$ au Carrefour jeunesse-emploi de Frontenac. Adopté

19. BUDGET 2018

Mme France Laroche rappelle qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal aura lieu à la Salle municipale le 22 janvier 2018 à 19h. L'annonce de la tenue de la séance extraordinaire fut affichée conformément à la Loi.

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire sont :

- Adoption du budget 2018;
- Adoption du règlement décrétant le taux de taxation municipale pour 2018 et le taux d'intérêt sur tous les comptes dus à la Municipalité;
- Plan triennal d'immobilisation.

20. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Aucune correspondance.

21. COMITÉ DES ÉLUS

- **Voirie** : M. Danny Paré fait rapport des dégâts et des travaux reliés aux récentes pluies.

- **Randonnée Quad** : Mme Francine Drouin fait rapport des rencontres faites en collaboration avec M. Marcel Gagnon au regard de la planification de la Randonnée Quad qui aura lieu le 15 septembre 2018 dans le cadre de la Féerie des couleurs.

22. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

23. AFFAIRES NOUVELLES : CONCILIEUR-ARBITRE

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* comporte des dispositions particulières permettant de trouver des voies de règlement à l'occasion de certains conflits de voisinage (clôture mitoyenne, fossé mitoyen, fossé de drainage et découvert);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton Québec doit nommer une personne désignée pour tenter de régler les mécontentes concernant les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et du découvert, ci-après nommée conciliateur-arbitre;

ATTENDU QUE la fonction de conciliateur-arbitre est sans titulaire depuis quatre mois et que la Municipalité désire combler

ATTENDU QUE la Municipalité désire nommer une personne à titre de conciliateur-arbitre;

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) regroupe et assure la formation des officiers en bâtiment, en urbanisme et en environnement des municipalités du Québec;

2018-01-017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu à l'unanimité, ce qui suit :

- de nommer Mme Jacinthe Bélanger conciliateur-arbitre aux conditions prévues et énumérées dans la résolution 2016-10-751 du livre des minutes de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.
- de partager à part égale avec la municipalité de Sainte-Clotilde, les frais de cotisation annuelle à COMBEC de Mme Jacinthe Bélanger;
- de partager avec la municipalité de Sainte-Clotilde, les frais de formation offerte par la COMBEQ sur « Le rôle de conciliateur-arbitre », ces frais couvrant l'inscription, les frais de déplacement et de repas, et le salaire de Mme Jacinthe Bélanger. Adopté

2018-01-018

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. M. Dave Lachance et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h10.

_____(signé)_____
France Laroche, mairesse

_____(signé)_____
Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»